

court que long, le corps pesant et compact. On doit faire attention de le choisir plus d'après la qualité que d'après la taille. Les épaules ne doivent pas être la partie la plus forte du corps, vu qu'elle ne sont pas celle qui a le plus de valeur. Les jambons doivent être les plus développés en proportion des autres parties du corps. Les flancs doivent s'aligner avec l'épaule et le jambon. Le dos doit être large et droit. A six mois, le verrat doit peser cent cinquante livres et à un an trois cents livres. Il doit être actif, mais non turbulent; vigoureux, mais non méchant. Il doit provenir d'une nombreuse portée, de pas moins de huit cochons, tous d'égale croissance, car les petits dont il sera le reproducteur auront le même caractère, quant au nombre et à la croissance.

Il doit venir d'une truie ayant toute sa croissance.

*Type d'une bonne truie.*—La truie d'élevage peut être choisie un peu plus grande et d'une charpente un peu moins fine que celle du verrat, si, d'ailleurs, elle a les autres qualités voulues. Elle doit avoir une forte et solide constitution et être d'assez grande taille pour porter et nourrir une nombreuse portée. Une bonne truie d'élevage ne mérite ce nom qu'autant qu'elle a beaucoup de lait lorsqu'elle nourrit ses petits. Il en est des truies bonnes nourrices comme des bonnes vaches à lait; cette qualité se transmet de génération en génération, et, en conséquence, on ne doit jamais destiner à l'élevage une truie qui ne vient pas d'une famille de bonnes nourrices. Elle doit être douce de nature, car, plus d'un petit cochon est perdu par le fait que la mère est d'une nature irritable. Elle doit venir d'une portée de pas moins de huit cochons et avoir pour père et mère des animaux ayant atteint leur pleine croissance. Une santé vigoureuse et un excellent appétit lui sont indispensables; car, avec une portée de huit à dix cochons à nourrir, elle est obligée de mettre en œuvre toute sa puissance digestive pour que ses nourrissons ne souffrent pas de la faim et n'épuisent pas leur mère.

*Soin du verrat*—A aller jusqu'à quatre mois, il reçoit le soin ordinaire donné aux petits cochons, tel qu'indiqué plus loin. A quatre mois, on le sépare complètement des femelles. On le met alors, dans un enclos d'un quart d'arpent en superficie, environ, pour qu'il puisse prendre de l'exercice. La clôture de cet enclos doit être forte, de manière à ce qu'il ne puisse s'échapper, car, s'il s'est mis une fois à courir au dehors, il sera ensuite très difficile à tenir enfermé. Il doit recevoir une nourriture abondante et composée surtout de substances propres à former la charpente et les muscles sans produire trop de graisse. La moulée de pois et d'avoine, le blé avarié sont excellents, avec le lait écrémé, ainsi que le petit-lait de fromagerie, mais on doit éviter le blé-d'Inde ou n'en donner que très peu. On doit viser à tenir l'animal en constant et excellent état de croissance, mais non à l'engraisser. Ne lui laissez servir aucune truie avant l'âge de huit mois, et il vaut beaucoup mieux encore attendre à dix mois. Un trop jeune verrat n'est jamais bon reproducteur. Il ne produit que des portées peu nombreuses de cochons, qui n'atteignent jamais une bonne taille, et il souffre dans son développement pour avoir servi trop jeune. Il lui faut de l'ombre dans l'enclos où on le garde, ce qu'on lui procure au moyen d'une petite remise ouverte. En hiver, on le garde seul toujours, dans une loge ni trop chaude ni trop froide. Lorsqu'on fait servir la truie, il faut que le service se fasse d'une seule rencontre. La coutume de laisser le verrat avec la truie pendant une